DEC220540DR05

Décision portant délégation de signature à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité UAR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3103, intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), dont le directeur est M. Manuel Charpy

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité UAR3103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel Charpy, délégation de signature est donnée à Mme Claudine Piaton, IR, et M. Philippe Hyvoz, IE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3
La décision n° DEC200084DR05 du 1er janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale
Catherine Larroche